

Commune de BRASC

Réunion du Conseil Municipal En date du 15 octobre 2021

Le 15 octobre 2021 à vingt heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, dans la salle des fêtes.

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, Laurent MOREAU.

Conseillers excusés : Fabienne COLAS (pouvoir Jean-Charles ALIBERT), Jean-Philippe SIRGUE

La séance est ouverte par Jean-Charles ALIBERT, et débute par le point numéro 2 concernant les associations.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme LE ROUX Marie-Noëlle.

2 – Rencontre avec les associations de la commune : modalités de versement des subventions

Les représentants des associations suivantes, Club des aînés Vert Plateau, Association Communale de Chasse, Association de Pêche au Plan d'Eau et la CUMA, étaient présents. Le Conseil Municipal a souhaité rencontrer les bénéficiaires de subvention communale afin de leur expliquer les nouvelles modalités de versement des subventions à partir de 2021.

Pour les trois associations de Brasc (Le Club des Aînés, La Chasse et La Pêche), les subventions ne seront plus versées systématiquement mais sur présentation d'une demande avec les pièces jointes nommées ci-dessous et le passage en conseil municipal, avec un plafond de 765 € par an, soit le montant attribué à chacune jusqu'à aujourd'hui. Ainsi chaque association devra présenter annuellement sa demande composée du compte rendu de son Assemblée Générale de l'année, du compte rendu financier et aussi de l'exposé des manifestations prévues pour l'année en cours avec leur prévision budgétaire.

Les associations précisent que la subvention est vitale pour le bon fonctionnement et pour l'organisation des activités. Aussi pour 2021, elles sont invitées à présenter leurs comptes dès novembre et la décision de versement des subventions sera prise rapidement.

La CUMA est une coopérative et non une association. Elle ne pourra donc pas prétendre au versement de la subvention municipale à partir de cette année. Aussi, le conseil municipal, afin de maintenir son soutien à cette structure, a décidé de baisser le loyer du hangar à 1 € au lieu de 305 € actuellement.

Les représentants de la CUMA soulèvent un problème avec les clés pour l'ouverture du hangar, conséquence à la multiplication de celles-ci et demande que soit étudié la faisabilité d'un digicode pour l'accès. À suivre.

Ils demandent également la possibilité de stationner du matériel par beau temps (en belle saison) sur la parcelle propriété de la mairie, située à côté du hangar. Accord a été donné, gracieusement, jusqu'à une éventuelle vente du terrain.

Ce point de l'ordre du jour étant clôturé, la réunion reprend son cours normal avec le point n°1.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion de 12 juillet 2021

- Approuvé à l'unanimité

3 – Délibération d'approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) – Service Assainissement

Le RPQS doit être réalisé avant le 30 septembre de l'année pour l'année N-1 sur une plateforme des services de la police de l'eau et il est contrôlé par la Police de l'Eau.

Il doit aussi être approuvé par le conseil municipal.

Quelques données du RPQS :

- Nombre d'habitants desservis : 90 environ
- Prix du service assainissement collectif : 1,58 €/m³
- Unités de traitement : 2 → Montcouyol
→ Brasc

La Croux n'est pas pris en compte pour l'année 2020.

- Approuvé à l'unanimité

4 – Délibération pour la garantie d'emprunt à Sud Massif Central Habitat

Sud Massif Central Habitat a contracté un prêt de 339 764 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 2 villas.

Aussi, la commune de Brasc doit se porter garante pour ce prêt (idem que pour les 2 maisons déjà construites) à hauteur de 50%.

- Approuvé à l'unanimité

5 – Délibération sur le dernier rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le dernier rapport de la CLECT a pour objet la présentation de l'évaluation des charges transférées liées à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Cette modification entraîne le transfert vers la CCR de près de 115 Km de voie issues des voiries communales. A noter que cette nouvelle définition de l'intérêt communautaire n'a pas d'impact sur les 4 dernières communes qui ont intégré la CCR, Auriac-Lagast, Montclar, Brasc et La Bastide Solages, qui avaient déjà opéré des transferts similaires dans leur précédentes EPCI.

- Approuvé à l'unanimité

6 – Renouvellement du bail commercial précaire pour le local cuisine de la salle des jeunes

Pour cet ordre du jour, M. Laurent MOREAU, qui est intéressé à l'affaire, quitte la salle

Un bail avait été conclu pour ce local avec M. Laurent MOREAU, conseiller municipal, pour faire des essais de recettes de bières avant de créer sa société avec un associé.

Les premiers essais sont concluants mais il en reste encore à faire, aussi M. MOREAU demande le renouvellement pour 6 mois du dit bail.

- Approuvé à l'unanimité

7 – Présentation du devis de traitement des boiseries de l'Église

M. Laurent MOREAU réintègre la réunion.

Une entreprise de protection et de traitement du bois a été contactée pour établir un devis pour le bois à l'intérieur de l'Église.

Le devis d'un montant supérieur à 1 000 € a été fait et ne concerne que les 4 rangées de bancs de devant (démontage effectué par nos soins), 2 confessionnaux, le bas du décor en bois à gauche de l'autel et les bancs perpendiculaires à l'allée centrale.

N'est pas compris et qui reste donc à la charge de la commune : Le démontage des bancs, l'enlèvement des objets encombrants, fragiles et bibelots pour les protéger de la poussière fine lors de la préparation des pièces à traiter.

Le traitement n'est pas garanti quant à son efficacité car le bois est recouvert d'une finition qui peut empêcher la pénétration du produit.

Il est donc décidé de ne pas faire intervenir l'entreprise et voir avec Éric, employé communal, pour effectuer ce travail.

- Approuvé à l'unanimité

8 – Questions diverses

► Rallye Touristique des 11 clochers : Afin de pouvoir organiser de nouveau le Rallye Touristique des 11 clochers en 2022, sur la Communauté de Communes de Réquista (CCR) il est proposé la création d'une association qui sera chargée de sa mise en place. Aussi il est demandé à chaque commune de bien vouloir désigner au moins un représentant et des bénévoles...

Une réunion de prise de contact se tiendra le jeudi 28 octobre 2021 à 20h30 à la Maison pour Tous de Réquista.

Le conseil municipal désigne donc Mmes Magali BRIDE et Marie-Noëlle LE ROUX pour représenter la commune.

► Réunion sur le projet Rando de CCR : La CCR propose de financer 1 chemin de rando par commune. Pour Brasc, ce sera le chemin existant et balisé qui part du dans le bois en face de chez Monsieur le Maire et descend jusqu'à Saint Dalmazy, où se trouve une chapelle le long du Tarn et remonte jusqu'à Sénils puis revient à Brasc centre.

Il faut définir une thématique et trouver un nom à ce chemin.

► Formation Initiale Prévention et Secours civique niveau 1 : La Protection Civile va contacter chaque commune pour organiser une formation 1^{er} secours qui sera prise en charge financièrement par le pôle de santé pour 10 de nos administrés.

Cette formation se déroulera un samedi de 8h à 17h.

En ce qui concerne le repas du midi, il sera tiré du sac pour chaque participant et pris tous ensemble.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

► Éclairage public du bourg centre : Le passage aux ampoules LED nous conduit aux changements des lampadaires, mais sur les mêmes mats. Ils seront remplacés par des luminaires en cuivre pour la quarantaine concernée.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 60% par le SIEDA.

► Ateliers de création pour les plus de 60 ans : L'atelier artistiques et culinaires MIJOT'AGE qui devait se dérouler l'an dernier, vous est reproposé cette année.

Une réunion de présentation du contenu se tiendra pour Brasc et Montclar le mercredi 10 novembre à 11h, à la salle de réunion de Montclar.

Nous vous attendons nombreux pour cette activité d'après pandémie.

► Assemblée Générale de l'AFR : L'Association Familles Rurales organise son Assemblée Générale le lundi 25 octobre 2021 à 20h30 à Coupiac.

Monsieur le Maire s'y rendra.

► La Capelle : À la suite d'un arrêté pris par Madame la Préfète, la mairie a été réquisitionnée afin de procéder au désencombrement, au nettoyage et à la destruction de nuisibles d'une habitation pour des raisons de « danger imminent pour la santé publique ». Les coûts occasionnés (entreprise de nettoyage, huissier...) s'élèvent à environ 3000 € mais ils ont été réclamés à la propriétaire de l'habitation.

► Cérémonie commémorative : Il sera procédé à un dépôt de gerbe au monument aux morts le jeudi 11 novembre 2021 à 14h30.

Nous espérons pouvoir reprendre les cérémonies et festivités avec un moment de convivialité autour d'un apéritif dès 2022.

► Jeux de la cour de l'école : Deux familles sont intéressées par le gros jeu avec les 2 tobogans de la cour de l'école. Il sera donc pris contact avec elles pour procéder à un tirage au sort au sein de la mairie.

La séance est levée à 22h45.